



HUIS VAN DE ARBEID
MAISON DU TRAVAIL

Bienvenue à tous !

1. Tout le monde est le bienvenu mais... nous restons prudents ?
2. C'est aussi simple que cela !
3. Utilisation de la navette
4. Parking Aeropolis
5. Bienvenue à Aeropolis
6. Accueil
7. Écran d'accueil
8. Ascenseurs et sas d'ascenseur
9. Cages d'escalier
10. Coffee...what else?
11. Toilettes
12. Douches
13. Nettoyage des lieux de travail
14. Centre de réunion
15. Horeca
16. Contacts de sécurité

1. Tout le monde est le bienvenu... mais nous restons prudents?

Maintenant que le télétravail n'est plus obligatoire, il faut s'attendre à ce que de plus en plus de collègues, parfois après une longue période, reviennent sur leur lieu de travail à Aeropolis. Nous avons choisi de rester prudents et de continuer à se déplacer « avec bon sens » dans Aeropolis. Nous répétons les éléments qui sont importants pour assurer votre sécurité et celle de vos collègues.

La Maison du Travail s'occupe des conditions de travail de ses propres collaborateurs, des parties générales du bâtiment, des zones de parking et d'accès, des couloirs, des ascenseurs, des coffee corners, du centre de réunion et des zones de restauration. La Maison du Travail assure le nettoyage de chaque lieu de travail.

Cependant, il appartient à **chaque organisation** d'adapter sa propre gestion du lieu de travail aux exigences de la distanciation. Chaque organisation doit superviser ses propres collaborateurs sur le lieu de travail et leur fournir des équipements de protection individuelle suffisants.

C'est pourquoi vous devriez accorder la plus grande attention aux canaux propres de l'organisation.

2. C'est aussi simple que cela !

LA DISTANCIATION N'EST PLUS LA NORME mais... SI ON NE SE SENT PAS EN SÉCURITÉ ON GARDE SES DISTANCES OU ON MET SON MASQUE



UTILISATION DU MASQUE: NON OBLIGATOIRE, MAIS RECOMMANDÉ EN CAS DE FORTE AFFLUENCE ET DE CONTACTS RAPPROCHÉS.

POUR DES TÂCHES SPÉCIFIQUES :



ET RÉGULIÈREMENT :



3. Utilisation de la navette

La navette est utilisée dans les conditions fixées par le gouvernement.
Par exemple, **l'utilisation d'un masque est obligatoire.**

Bien entendu, le chauffeur respectera lui aussi strictement toutes les mesures imposées.
Du gel hydroalcoolique sera présent dans toutes les navettes pour un usage général.

4. Parking Aeropolis

À partir du 7 mars 2022, le parking est géré selon les accords internes à l'entreprise.
Vous pouvez consulter le règlement sur votre intranet.

5. Accueil à Aeropolis

Sur l'écran d'accueil, il y aura une référence au site web de la Maison du Travail, qui expliquera toutes les mesures prises.

Pour un usage général, du gel hydroalcoolique sera disponible à l'entrée après la grande porte tournante.

6. Accueil

Les collaborateurs utiliseront leur badge pour passer directement par la porte coulissante dans le hall d'entrée central. Celui qui le souhaite peut aussi utiliser les petits portillons tournants.

Les visiteurs doivent s'inscrire et être accompagnés. Le personnel d'accueil disposera d'un stock de masques chirurgicaux pour les **visiteurs** qui le souhaitent.

Nous attendons des organisations qu'elles informent les visiteurs des mesures prises.

7. Écran d'accueil

Le grand écran d'accueil dans le hall d'entrée accueillera les collaborateurs et les visiteurs et répétera constamment les bonnes pratiques pour une sécurité optimale, mettra l'accent sur la ventilation conforme aux normes à Aeropolis, et fera référence au site web de la Maison du Travail et à ce texte.

8. Ascenseurs et sas d'ascenseur

Pour garantir une distance maximale, il sera recommandé d'autoriser un maximum de 2 personnes par ascenseur.

9. Cages d'escalier

La cage d'escalier 5A sera pour descendre. La cage d'escalier 5B sera pour monter. Ce sera clairement affiché et marqué sur le sol.

10. Coffee ... what else?

Les coffee corners, des lieux de rencontre de prédilection à Aeropolis. Un nettoyage fréquent et approfondi, plusieurs fois par jour, sera essentiel.

11. Toilettes

Dans chaque bloc sanitaire, vous trouverez pour un usage général :

- un distributeur de savon
- un textile + papier pour se sécher les mains
- une affiche sur la bonne pratique du lavage des mains

12. Douches

Une certaine discipline est attendue des utilisateurs des douches.

Une seule personne peut être présente **dans la salle de douche**.

De ce fait, le temps de douche est limité à **maximum 15 minutes**.

Veuillez respecter scrupuleusement ces conditions.

13. Nettoyage des postes de travail

Notre pratique de nettoyage n'a pas besoin d'être modifiée.
En règle générale, nous nettoyons de manière suffisante et minutieuse.

Néanmoins, les collaborateurs devront accorder une attention particulière au lieu de travail en lui-même.

Toutefois, ce n'est possible que si l'on parle de **clean desk**. Nous sommes loin d'y être à Aeropolis. Par la présente, nous lançons un appel à tout le monde pour appliquer ce principe au quotidien. Seuls les postes de travail sans papiers ni autres empilements peuvent être nettoyés à fond.

Vous pouvez nous y aider :

Sur chaque lieu de travail nettoyé, le collaborateur de la Maison du Travail apposera un POST-IT SMILEY. De cette façon, vous saurez que vous pouvez commencer votre travail sans souci. Lorsque vous quitterez votre lieu de travail, vous emporterez le SMILEY et votre lieu de travail sera automatiquement nettoyé à nouveau le lendemain matin et muni d'un nouveau POST-IT SMILEY.

La Maison du Travail veillera à ce que tous les appareils téléphoniques soient nettoyés à fond chaque jour.

Nous laissons les claviers, les PC, les imprimantes et les photocopieurs tranquilles... il est de la responsabilité de chaque organisation d'en effectuer un nettoyage complet et au moins quotidien.

Et enfin un point plutôt technique : la ventilation d'Aeropolis est tout à fait conforme aux normes recommandées pour un lieu de travail post-covid bien ventilé. Aeropolis est un lieu de travail sûr !

14. Centre de réunion

Les salles de réunion sont de nouveau à la capacité sûre selon « les normes de ventilation ». La capacité maximale est affichée dans chaque salle. Normalement, un distributeur de gel hydroalcoolique et des lingettes désinfectantes sont disponibles dans chaque salle.

Après chaque réunion, il y aura un créneau libre d'une demi-heure pour permettre le nettoyage complet du matériel présent. Pour l'utilisation du centre de réunion et pour tous les lieux de réunion appartenant à l'organisation, nous comptons sur chaque organisation pour transmettre des directives claires aux collaborateurs-organisateur des réunions.

15. Horeca

Vous pouvez vous rendre à Ko'pain (11h-13h15) pour :

- ❖ un sandwich de chez Ko'pain
- ❖ une soupe
- ❖ une boisson
- ❖ un fruit
- ❖ un dessert

Vous pouvez vous rendre dans le restaurant du personnel ou le self-service (11h-13h15) pour :

- ❖ la salade de la semaine
- ❖ un saladbowl végétarien
- ❖ un plat chaud
- ❖ une assiette froide du chef

Chaque semaine, consultez notre menu sur le site Internet, <https://www.aeropolistoday.be/fr>
Cliquez sur le lien : « Offre restauration » ou consultez les affiches du self-service.
Ko'pain est temporairement fermé à partir du 7 février 2022.

Le réfectoire du personnel est ouvert à tous.

La disposition des tables et des chaises est à nouveau au maximum.

Nous comptons sur le bon sens de tous les utilisateurs pour maintenir cette disposition en respectant la vision de chacun.

Les visiteurs de notre centre de réunion peuvent également profiter de l'offre proposée dans notre self-service.

Le restaurant de direction est ouvert.

Il y a une **nouvelle offre de restauration dans les centres de réunion Aéropolis 1 et Aéropolis 2**.
Vous trouverez sur le site Internet, <https://www.aeropolistoday.be/fr> un encadré vert spécial « Commande catering ».

Les demandes spéciales pour la restauration dans nos centres de réunion peuvent être introduites exclusivement par mail ou par téléphone.

horeca@hvda.be
02/246 31 65 ou 02/246 31 00

Les mesures de protection ont été renforcées partout pour réduire les cas de contamination par le coronavirus.

16. Contacts sécurité

Comme il est très important que tout cela soit communiqué rapidement, il existe un point central de sécurité pour Aeropolis :

Jean-Pierre Vrebos, conseiller en prévention Maison du Travail

02 246 30 97 ou 0473 29 54 18

jean-pierre.vrebos@hvda.be

Vous pouvez vous adresser à lui pour obtenir plus d'explications sur le contenu de cette note ou pour signaler ce qui, selon vous, pourrait être amélioré pour rendre la vie en commun à Aeropolis absolument sans danger.

Tous les membres de l'équipe de crise de la Maison du Travail sont toujours prêts à répondre à toutes vos questions et préoccupations :

- **Ludwig Schack** - 0473 43 22 36 (direction générale)
- **Bart Stengée**, 0473 43 22 37 (services techniques)
- **Hilde Van Brusselen**, 0474 41 17 94 (personnel)
- **David Le Roy**, 0476 77 04 48 (ICT et site web)